



COVID 19 - cantine du 3e trimestre

publié le 11/04/2020

Descriptif :

Ajustement du paiement du 3e trimestre

Du fait de la période de confinement, les **prélèvements** pour le paiement de la cantine au 3e trimestre **n'auront pas lieu**.

Lors de la reprise de l'école, les remises d'ordres seront régularisées sur le troisième trimestre et les avis seront transmis aux familles comme d'habitude.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.